



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN
• NOUMÉA YACHT CLUB •

INSTRUCTION DE COURSE

Challenge Habitables 2020

Organisés par le Cercle Nautique Calédonien



- ✓ Samedi 22 Février 2020 : régata d'ouverture (côtier)
- ✓ Samedi 7 Mars 2020 : Challenge 1 (côtier)
- ✓ Samedi 25 Avril 2020 : Challenge 2 (bananes)
- ✓ Samedi 6 Juin 2020 : Challenge 3 (côtier)
- ✓ Samedi 25 juillet 2020 : Challenge 4 (côtier)
- ✓ Samedi 29 Août 2020 : Challenge 5 (bananes)
- ✓ Samedi 10 Octobre 2020 : Challenge 6 (côtier)
- ✓ Samedi 7 Novembre 2020 : Challenge 7 (côtier)

Les dates des régates concernées par ces instructions sont précisées en annexe A

Sommaire

Préambule : modalité d'inscription

1. RÈGLES
2. AVIS AUX CONCURRENTS
3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
4. SIGNAUX FAITS À TERRE
5. PROGRAMME DES COURSES
6. CLASSES
7. ZONES DE COURSE
8. PARCOURS
9. MARQUES
10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES
11. LE DÉPART
12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS
13. L'ARRIVÉE
14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ
15. TEMPS LIMITES POUR CHAQUE CLASSE
16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION
17. CLASSEMENT
18. RÈGLES DE SÉCURITÉ
19. REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT
20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT
21. BATEAUX OFFICIELS
22. ÉVACUATION DES DÉTRITUS
23. PRIX
24. RESPONSABILITÉ
25. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

ANNEXE A : CALENDRIER DES RÉGATES CHALLENGE ALIZES 2020

ANNEXE B : SÉCURITÉ

ANNEXE C : CLASSEMENTS

ANNEXE D : PARCOURS

Préambule : modalité d'inscription

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité du bateau
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1** Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*,
- 1.2** Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers seront affichées au tableau officiel
- 1.3** Les règlements fédéraux,
- 1.4** L'armement de sécurité des voiliers participant aux régates doit être conforme à l'annexe B : Sécurité.
- 1.5** Navigation nocturne : du coucher au lever du soleil, les feux de navigation réglementaires doivent être allumés ; les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B (règles de barre et de route) du RIPAM (COLREG)
- 1.6** Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage conforme à l'annexe B : Sécurité.
- 1.7** Les monocoques désirant avoir un classement compensé doivent disposer d'un certificat de jauge ORC club valide établi au minimum 10 jours avant la régata. Cependant les certificats de jauge 2019 étant valable jusqu'au 1er Mars 2020, la première régata du challenge se courra avec les certificats 2019. A partir du 1er mars 2020 les certificats de jauge 2020 seront utilisés.
- 1.8** Les bateaux ne disposant pas de certificat de jauge valide et conforme à 1.7 des instructions de course, seront classés en temps réel.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1.** Avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé à l'entrée du club-house du CNC.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1** Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club-house.
- 4.2** Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.
- 4.3** Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Calendrier : Annexe A

5.2 Horaires : Annexe A

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. CLASSES

6.1 Trois classes sont admises : les monocoques « ORC », et les multicoques.

6.2 Les monocoques possédant un certificat ORC 2020 valide seront répartis en trois classes :

-ORC 1 : GPH inférieur à 590

-ORC 2 : GPH supérieur ou égal à 590 et inférieur à 630

-ORC 3 : GPH supérieur ou égal à 630

6.3 Les bateaux ne disposant pas de certificat de jauge valide et conforme à 6.2 des instructions de course, seront affectés dans la classe « croiseur » et seront classés en temps réel.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe D « Parcours »**.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis sont décrits en **Annexe D « Parcours »**.

8.2 Pour les parcours dont **l'arrivée est en baie de l'Orphelinat**, les balises latérales vertes (pos WGS 84 : 22°17.18S 166°25.56E) et rouge (pos WGS 84 : 22°17.00S 166°25.66E) constituent une porte à franchir.

8.3 Parcours Techniques (bananes)

Les parcours techniques sont décrits en Annexe D

8.4 Parcours côtiers :

Le numéro du parcours sera annoncé sur le site internet du CNC le vendredi précédent la course et envoyé par email aux skippers, cette annonce n'a qu'une valeur indicative, le parcours à réaliser sera celui affiché à l'arrière du bateau du Comité de course au plus tard au signal d'avertissement.

cf. numéros de parcours indiqués en **Annexe D « Parcours »** si nécessaire.

L'envoi du pavillon "D"  sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à contourner à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à contourner à BÂBORD. Ceci modifie Signaux de course.

9 MARQUES

9.1 Parcours techniques

Les marques sont décrites dans l'annexe D

9.2 Parcours côtiers

Marques du parcours : Balisage et éléments naturels

Bouée de dégagement : Bouée cylindrique jaune

Marque de départ : Bouée cylindrique orange

Marque d'arrivée : Coffre de la Marine

9.3 Sauf à une porte, un bateau du Comité de Course signalant un changement d'un bord du parcours, une marque.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

10.1 L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques.

10.2 Les zones de baignades.

11 LE DÉPART

Un seul départ sera donné pour tous les concurrents, il sera donné à 13H30

11.1 Signaux de départ :

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec un signal d'avertissement 5 minutes avant le départ.

Le pavillon du signal d'avertissement est le pavillon de la section Alizés.

11.2 **La ligne de départ** sera définie entre le côté parcours de la marque de départ et le mât arborant un pavillon orange du bateau du Comité de Course.

11.3 **Heure limite de départ** : Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Cela modifie les règles A4 et A5.


11.4 Annonce par VHF des départs anticipés

Si possible le Comité de Course indiquera, par radio VHF, les numéros de voile des voiliers rappelés sur le canal 77. L'échec de la transmission ou le fait de ne pas la faire au moment qui apparaîtrait le plus opportun ne pourra constituer un motif de demande de réparation. Ceci modifie RCV 62.1 (a)

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Quand un changement de parcours est signalé à la marque 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc supprimée).

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

12.3 **Réduction et modification de parcours côtier** : Le pavillon "O"  envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : **après le passage de cette marque**, rejoignez directement la ligne d'arrivée (voir § 13 des IC). Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau Commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

13 L'ARRIVÉE

- 13.1 Parcours côtier:** la ligne d'arrivée sera située entre le mât arborant pavillon orange d'un bateau du Comité de Course ou de la digue du CNC et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 13.2** La marque d'arrivée est la tonne de la marine située à proximité de l'entrée du port du CNC, il faut la laissé a tribord.
- 13.3 Arrivée de jour, de nuit et par mauvaise visibilité :** Chaque concurrent, devra s'annoncer par VHF en approche de la ligne d'arrive pour permettre aux bénévoles d'effectuer le pointage. Les bateaux qui arrivent de nuit doivent éclairer leurs numéros de voile. Toute infraction avérée à cette règle pourra être pénalisée de 20% du nombre des inscrits de la classe.

14 SYSTEME DE PÉNALITÉ

- 14.1** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la Partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.
- 14.2** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits de la classe à la disqualification.
- 14.3** L'ensemble des pénalités en pourcentage sera calculé selon la règle 44.3c.
- 14.4** Pour toutes les courses du challenge 2020, la pénalité pour des infractions du chapitre 2 des RCV sera de un tour, ceci modifie la règle 44.1.

15 TEMPS LIMITES POUR CHAQUE CLASSE.

- 15.1 Parcours côtier:** les bateaux manquant à finir dans un délai de 8 min par mile pour les monocoques après l'arrivée du premier bateau sont classés « DNF » sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

16 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil du CNC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.2 Temps limite de réclamation :** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour.
- 16.3 Affichage des réclamations :** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les locaux du CNC. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 16.4** Réclamation du Comité de course ou du Jury : Les intentions de réclamations du Comité de Course ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).
- 16.5** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a) :
- Départ: bateaux en attente ; Règles de sécurité ; Publicité ; Bateaux accompagnateurs; Evacuation des détritux; Equipement de plongée et piscine gonflable ; Communication radio.
- Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

- 16.6 Demande de réouverture d'instruction** : Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
 - pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

- 16.7** Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

17 CLASSEMENT

Annexe C : « classements »

18 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 18.1 Inscription du bateau et de l'équipage** (nom, prénom, numéro de licence) auprès du secrétariat avant l'heure limite.

- 18.2** Canal de course : le canal VHF sera le canal 77

18.3 Emargement départ :

Les bateaux inscrits à la régata doivent impérativement se présenter au bateau comité par VHF canal 77 ou en hélant au plus tard 20 min avant le signal d'avertissement et demander l'autorisation au CC d'effectuer un changement éventuel d'équipage.

Un concurrent qui n'observerait pas l'une de ces exigences, sera pénalisé de 10 % du nombre des inscrits, sans instruction. Ceci modifie la règle 63.1, A4 et A5 des RCV.

- 18.4 Abandon** : Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible sur le canal VHF 77.

- 18.5 Veille VHF** : Tous les bateaux doivent être équipés d'une VHF en état de marche et pouvoir être appelés par le Comité de Course pendant le déroulement d'une course sur les canaux 16 ou 77.

Un concurrent qui n'observerait pas ces exigences, pourra être pénalisé de 10 % du nombre des inscrits.

19 REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

- 19.1** La liste d'équipage de chaque voilier doit être remise au Secrétariat de Course à l'inscription dans les délais fixés (3.1 de l'avis de course). Cette liste doit comporter, lisiblement, les : nom, prénom et numéro de licence (avec présentation de celle-ci et du certificat médical) de chaque personne embarquée pour la ou les courses du jour.

- 19.2** Tout changement d'équipage n'est pas autorisé sans l'approbation du président du Comité de course. Le skipper devra transmettre par vhf le numéro de licence de l'équipier lors de son émargement, si l'équipier n'est pas connu de l'autorité organisatrice, le certificat médical devra être présenté au PCC avant l'heure limite du dépôt des réclamations.

- 19.3** Tout bateau n'ayant pas satisfait aux articles 19.1 ou 19.2 sera considéré "hors course" (D.N.C) sans instruction. Ceci modifie les règles 63.1, A4 et A5.

20 CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

- Chaque skipper doit fournir le poids de chaque équipier lors de l'inscription de l'équipage au CNC.

- Une pesée d'un ou plusieurs équipages peut être demandé par le comité a la fin de chaque régata.

21 BATEAUX OFFICIELS

Le bateau Comité de Course, les bateaux Commissaires et de sécurité arboreront le pavillon CNC. Tous les bateaux arborant le pavillon CNC sont des obstacles.

22 ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

23 PRIX

Chaque mercredi suivant la régata du challenge, il y aura une proclamation des résultats au club house du CNC. Une mise à jour du classement général du challenge sera annoncée à cette occasion. **Le 18 novembre 2020** seront présentés les résultats du challenge annuel.

Pour le challenge, le bateau de chaque classement qui aura le meilleur score sera déclaré vainqueur du challenge croiseur 2020, et verra son nom inscrit sur un trophée, qui résidera dans le club et sera remis en jeu en 2021.

24 RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

25 COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

- Président du Comité de Course : Felipe Minier
- Président du Jury : Guy PERROT

ANNEXE A : CALENDRIER DES RÉGATES

8 régates sont ainsi programmées qui constitue un challenge : « le challenge croiseur 2020 » : La régata d'ouverture a un coefficient 0 et toutes les autres ont un coefficient 1.

1. Samedi 22 Février 2020 : régata d'ouverture (côtier)
2. Samedi 7 Mars 2020 : Challenge 1 (côtier)
3. Samedi 25 Avril 2020 : Challenge 2 (bananes)
4. Samedi 6 Juin 2020 : Challenge 3 (côtier)
5. Samedi 25 juillet 2020 : Challenge 4 (côtier)
6. Samedi 29 Août 2020 : Challenge 5 (bananes)
7. Samedi 10 Octobre 2020 : Challenge 6 (côtier)
8. Samedi 7 Novembre 2020 : Challenge 7 (côtier)

Tous les départs sont programmés à 13H30 à la Baie des citrons.

ANNEXE B : SÉCURITÉ

	Règlement marine marchande	RSO	Equipage minimum
Régata	Côtier	Catégorie 4	2

ANNEXE C : CLASSEMENTS

- 1 Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.
Classement de chaque régata :

Il y aura pour chaque régata un classement équipage et un classement double :

- Classement jauge ORC toutes classes
- Classement jauge ORC par classe
- Classement temps réel toute catégorie
- Classement multicoques temps réel

- 2 Classement général du Challenge Alizés 2020 :

- (a) Chaque régata fait l'objet d'un classement de la régata.
- (b) Le classement général du challenge sera réalisé sur la somme des points des 8 régates programmées pour le challenge. Les points seront extraits du classement de tous les inscrits de chaque régata de l'ensemble du calendrier des régates de l'annexe A pondérées de leur coefficient respectif.
- (c) La première régata du 22 février, fait partie du challenge annuel en terme de participation, elle va être prise en compte lors du choix des bateaux susceptibles de gagner les récompenses avec le nombre de participation. Cette première régata ne va pas compter sur le classement du challenge annuel 2020.
- (d) Si un bateau ne participe pas à une régata alors il reçoit pour cette régata, le Nombre total d'inscrit au challenge +1.

ANNEXE D : PARCOURS

Parcours Bananes :

Zone de régates : baie des citrons et alentours

Parcours 1 Flamme numérique n°1

Départ, 1 - 2 - 3 - Arrivée

Parcours 2 Flamme numérique n°2

Départ, 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée

Parcours 3 Flamme numérique n°3

Départ, 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée

Marques de parcours :

Les marques n° 1 et 3 sont des bouées cylindriques jaunes

La marque n°2 est une bouée bâton jaune

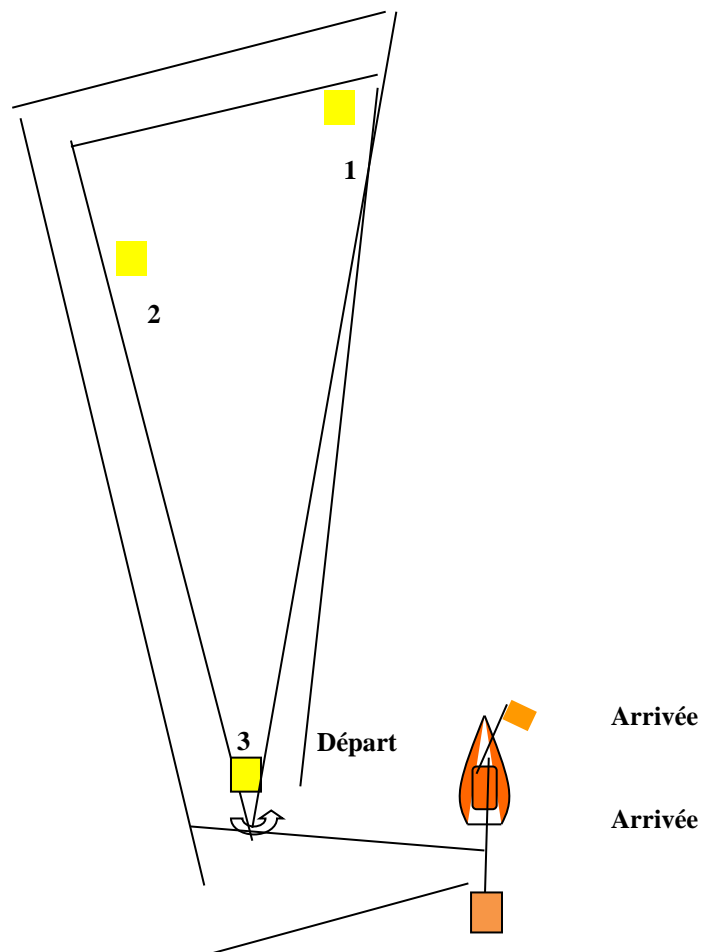
La marque de changement de parcours est de couleur **blanche**.

La marque de départ est une bouée cylindrique de couleur **jaune**.

La marque d'arrivée est une bouée bâton de couleur **Orange**

Les marques 1, 2 et 3 sont à contourner en les laissant à bâbord.

DESSIN PAS A L'ECHELLE : la distance entre marque 1 et 2 sera approximativement 80m.



Parcours côtiers :

Zone de départ :

- Baie des Citrons et alentours

Le choix du parcours (zone de départ et numéros de parcours) se fera le vendredi précédent la régata. Il sera annoncé par mail, mis en ligne sur le site internet du club, affiché sur le tableau d'affichage et annoncé par VHF le jour du départ.

Parcours n°1 (22 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte de l'îlot canard à tribord,
3. Ilot signal à tribord,
4. Balise de réserve NO de Signal à tribord,
5. Balise verte du récif Senez à bâbord,
6. Balise de réserve NE de Signal à tribord,
7. Arrivée

Parcours n°2 (21 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte de l'îlot canard à bâbord,
3. Récif Tué à bâbord,
4. Basse calédonienne à bâbord,
5. Petit fourmi à bâbord,
6. Récif Tué à tribord,
7. Balise verte de l'îlot canard à tribord,
8. Arrivée

Parcours n°3 (18 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte de l'îlot canard à tribord,
3. Ilot Maitre à tribord,
4. Balise de réserve SW de l'îlot Maitre à tribord
5. Balise verte du récif Senez à contourner et laissée à tribord,
6. Balise verte de l'îlot canard à bâbord,
7. Arrivée

Parcours n°4 (21 nautiques)

1. Départ,
2. Balise verte de l'îlot canard à tribord,
3. Récif du Prony à tribord,
4. Balise Basse Kauï à tribord,
5. Cardinale sud de la baie de Numbo à tribord,
6. Arrivée

Parcours n°5 (22 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte de l'îlot canard à tribord
3. Ilot Sable à tribord
4. Cardinale nord de l'îlot Sable à tribord
5. Arrivée

Parcours n°6 (21.9 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte de l'îlot canard à tribord,
3. Balise de réserve Sud Est de Larégnère à bâbord,
4. Balise de réserve SW de l'îlot Maitre à bâbord,
5. Balise de réserve Sud Est de Larégnère à Tribord,
6. Ilot Maitre à bâbord,
7. Arrivée

Parcours n°7 (22.2 nautiques)

1. Départ
2. Balise rouge du récif Prony à bâbord
3. Balise de réserve Nord de l'îlot Maitre à contourner à tribord
4. Cardinale Nord de sèche Croissant à contourner à bâbord
5. Balise de réserve SW de l'îlot Maitre à bâbord,
6. Arrivée

Parcours n8 (17.6 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte de Canard à tribord,
3. Balise verte du récif Senez à bâbord,
4. Ilot Maitre à Bâbord,
5. Arrivée

Parcours n9 (20.1 nautiques)

1. Départ
2. Balise rouge Freycinet à tribord,
3. Cardinale Sud de Numbo à tribord,
4. Ilot Maitre à contourner à Tribord,
5. Balise de réserve N de l'îlot Maitre à bâbord,
6. Arrivée

Parcours n10 (19.3 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte de basse Thisbée à tribord,
3. Arrivée

Parcours n11 (21.5 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte de basse Thisbée à tribord,
3. Cardinale Ouest des bancs du Snark à tribord,
4. Ilot Maitre à tribord,
5. Arrivée

Parcours n12 (18.1 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte de l'ilot canard à tribord,
3. Cardinale Nord de sèche croissant à bâbord,
4. Balise de réserve SW de l'ilot Maitre à bâbord,
5. Balise de réserve N de l'ilot Maitre à bâbord,
6. Balise de réserve NW de l'ilot Maitre à bâbord
7. Balise de réserve SW de l'ilot Maitre à contourner et laisser à bâbord,
8. Arrivée

Parcours n13 (27 nautiques)

1. Départ
2. balise verte canard à bâbord
3. récif Tareti à contourner et à laisser à tribord
4. balise verte de Canard à tribord
5. arrivée.

Parcours n14 (21 nautiques)

1. Départ
2. balise verte de Canard bâbord
3. Récif Ka à contourner et à laisser à tribord
4. Balise verte de Canard tribord
5. Arrivée

Parcours n15 (24 nautiques)

1. Départ
2. balise verte de Canard à bâbord
3. Ilot Amédée à contourner et à laisser à Bâbord
4. balise verte de l'ilot Canard à tribord
5. arrivée

Parcours n16 (19 nautiques)

1. Départ
2. balise verte de Canard à bâbord
3. balise verte Basse Thisbée à contourner et à laisser à Bâbord
4. balise verte de l'ilot Canard à tribord
5. arrivée

Parcours n17 (20 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte de Canard à bâbord
3. Cardinale Est des 4 bancs du Nord à Tribord
4. Cardinale Ouest des 4 bancs du Nord à Tribord
5. Balise Verte de l'ilot Canard à tribord
6. Arrivée

Parcours n18 (20 nautiques)

1. Départ
2. Cardinale Ouest de la passe de Dumbéa à contourner et laisser à tribord
3. Arrivée

Parcours n19 (16 nautiques)

1. Départ
2. Ilot Signal à contourner et à laisser à tribord
3. Arrivée

Parcours n20 (15 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte du chenal de l'ilot Brun à laisser à tribord
3. Cardinale ouest de l'ilot Goéland à contourner et laisser à tribord
4. Arrivée

Parcours n21 (22.8 nautiques)

1. Départ
2. Balise verte de canard à tribord
3. Balise jaune de réserve SO Laregnère à bâbord
4. Récif Crouy à bâbord
5. Cardinale Sud de l'ilot Goéland à bâbord
6. Arrivée